



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe		FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIEDES	Christian		BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINE	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	X
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian		CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond		DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_04-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_04

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis		COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian		UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier		CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand		BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANNOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves		LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Francine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLLE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude		ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALLOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_04-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_04

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	VIROLLE	Alain		ARTOUS	Pierre	
PUYLARQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre		VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAÏLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François		PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre		GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre		CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques		EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADÉ	LABRUYERE	Francis		BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_04-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_04

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
FOUCAULT	Marc	GASQUES	BRASSEUR	Francis	BOUILLAC
BEQ	Jérôme	LABASTIDE SAINT PIERRE	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	LAMOURY	Pascal	POMPIGNAN
CABOS	Christian	MONTPEZAT DE QUERCY	PURCHA	François	CANALS

2^{ème} réunion :

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 12/02/2026 en raison des aléas climatiques liés au passage de la tempête Nils ayant mobilisé les communes, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois le jeudi 12 février 2026. Le Comité Syndical peut délibérer valablement le mardi 17 février 2026, à cette occasion sans condition de quorum.

Membres en exercice : 195

Membres présents : 31

Membres excusés : 159

Représentés par pouvoir : 5

Convention de partenariat pour la mise à disposition des données de l'étude de potentiel des réseaux de chaleur biomasse

L'étude de potentiel de développement des réseaux de chaleur biomasse, réalisée par le syndicat en 2025, s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des collectivités pour accélérer le développement des énergies renouvelables thermiques, tout en favorisant la valorisation des ressources énergétiques locales.

Dans ce cadre, et afin de faciliter la coordination des collectivités pour le développement des réseaux d'énergie, le SDE 82 souhaite mettre à disposition auprès des collectivités intéressées les données cartographiques issues de cette étude.

Ces données sont destinées à accompagner les collectivités dans leurs réflexions stratégiques en matière de transition énergétique, et à faciliter la planification et le développement de projets de réseaux de chaleur sur leurs territoires (zones d'accélération des ENR, révision des PCAET, schéma directeur réseau de chaleur).

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver la convention de partenariat relative à la mise à disposition de données, et de l'autoriser à la signer avec les collectivités bénéficiaires.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la convention de partenariat relative à la mise à disposition de données, et autorisent le Président à la signer avec les collectivités bénéficiaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



**Convention de partenariat pour la mise à disposition de données cartographiques
issues de l'étude de potentiel des réseaux de chaleur biomasse**

entre :

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE 82), représenté par son
Président Jacques Gayral,
ci-après dénommé « le SDE 82 »,

et

Nom collectivité, représenté par **fonction, Prénom et Nom**,
ci-après dénommée « la Collectivité »,

collectivement dénommés « les parties », il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le SDE 82 est un syndicat intercommunal composé des 195 communes du département de Tarn-et-Garonne. Il organise et coordonne le service public d'électricité sur tout le territoire ainsi que le service du gaz naturel pour les communes lui ayant transféré la compétence.

Le SDE 82 exerce et coordonne également des activités dans les domaines de l'éclairage public, des achats groupés d'énergie et de la transition énergétique.

Dans le cadre de ses missions liées au développement des énergies renouvelables thermiques et de l'appui à la structuration de la filière bois énergie, le SDE 82 a réalisé une étude de potentiel de développement des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur biomasse.

Ces installations de production centralisée de chaleur présentent de nombreux atouts pour le territoire : valorisation de ressources renouvelables locales, mutualisation des coûts d'investissement et de fonctionnement, réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Considérant leur volonté commune de contribuer à la transition énergétique du territoire, les parties conviennent de collaborer pour faciliter l'accès aux données.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités dans lesquelles le SDE 82 met à disposition de la Collectivité les données cartographiques issues de l'étude de potentiel de développement des réseaux de chaleur biomasse dans le Tarn-et-Garonne, réalisée en 2025.

Ces données sont destinées à accompagner la Collectivité dans ses réflexions stratégiques en matière de transition énergétique, et à faciliter la planification et le développement de projets de réseaux de chaleur sur son territoire.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES DONNEES MISES A DISPOSITION

Les éléments de l'étude de potentiel des réseaux de chaleur biomasse ont été définis à l'appui de différentes sources de données publiques (INSEE, IGN, SDES, ADEME, OSM, CSTB, réseaux routiers...) et d'informations consolidées par les services du SDE 82 (données de bâtiments publics et des réseaux existants).

Les données mises à disposition comprennent notamment :

- Les données cartographiques des zones de potentiel de développement des réseaux de chaleur biomasse et des tracés des réseaux sur le territoire de la Collectivité ;
- Les éléments d'analyse territoriale et les données techniques des projets (besoins énergétiques estimés, consommation de bois, longueur du réseau, puissance chaufferie, réduction des émissions de CO2...).

ARTICLE 3 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Les données seront transmises à la demande de la Collectivité, après signature de la présente convention.

Le SDE 82 s'engage à fournir les données dans un délai de deux semaines suivant la réception de la demande écrite. Les données seront fournies sous forme numérique (fichiers Shapefile), par voie dématérialisée, dans le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD), le cas échéant.

Les données sont mises à disposition à titre gratuit et pour un usage interne à la Collectivité, à des fins d'étude, de planification et d'aide à la décision publique.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES

Les données restent la propriété exclusive du SDE 82.

La Collectivité s'engage à ne pas diffuser ces données à des tiers sans l'accord préalable écrit du SDE 82. Les données ne peuvent être utilisées à des fins commerciales.

Les parties s'autorisent à communiquer sur l'existence et le contenu de la convention dans le cadre de leurs actions.

Toute publication ou communication s'appuyant sur les données devra mentionner la source : « SDE 82 – Étude de potentiel des réseaux de chaleur biomasse (2025) ».

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES

Le SDE 82 ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de l'interprétation qui sera faite par la Collectivité des données qui lui sont transmises.

Les données mises à disposition constituent un outil d'aide à la décision et ne valent pas étude de faisabilité technique, économique ou réglementaire.

Le SDE 82 ne garantit en aucune façon la fiabilité et la précision du fichier. La Collectivité renonce par conséquent à tout recours fondé sur la précision, la fiabilité ou l'exhaustivité des données qui ne sont fournies qu'à titre informatif.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à....., le.....

Pour le SDE 82,
Le Président

Pour la Collectivité,
Fonction

Jacques Gayral

Prénom Nom

AR Préfecture

Convention de partenariat pour la mise à disposition des données de l'étude de potentiel des réseaux de chaleur biomasse

Identifiant unique de l'acte :	082-258200575-20260217-DCS20260217_04-DE
Numéro d'acte :	DCS20260217_04
Date de décision :	17/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)
Fichier acte :	DCS20260217_04 Convention de partenariat pour la mise à disposition des données de létude de potentiel des réseaux de chaleur biomasse.pdf
Collectivité émettrice :	sde-82
Acte transmis par :	Valérie GOURILLON
Date d'envoi de l'acte :	18/02/2026 10:49:44
Date de réception de l'AR :	18/02/2026 10:50:05